

Code criminel

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Ethier.)

(Les articles 1 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Faulkner propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS VISANT À ACCORDER CERTAINS DROITS À LA POLICE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 14 mars, de la motion de M. Blais: Que le bill C-26, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les postes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un projet de loi important que la Chambre devrait étudier avec pondération et attention.

● (1412)

Cela me frappe enfin, après de nombreuses années à la Chambre, que bien souvent plus un discours est haut en couleurs moins il est substantiel. J'ai le regret d'avouer que c'est exactement le cas des discours prononcés jusqu'ici sur ce bill par nos vis-à-vis. En effet, le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) a fait sa déclaration avec une telle verve dramatique que je n'ai pu m'empêcher de penser qu'étant donné qu'il représente la ville de Stratford, il se croyait à une audition en vue d'un rôle à cet endroit cet été, dans l'éventualité où sa carrière politique se terminerait de façon inopinée pour lui. Le député de Provencher (M. Epp) qui a pris la parole après lui, a toutefois été fort impressionné par le discours de son collègue.

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

Il croyait peut-être qu'il jouait le rôle de Henri V. A mes oreilles, cela me semblait plutôt être le rôle de Polonius.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aux miennes, cela semblait plutôt être du simple baratin.

M. MacGuigan: Je pense qu'il faut tenir compte de la perception qu'a le public d'une question comme celle-ci qui, en fait, n'est pas une question technique dont l'intérêt est limité au Parlement ou à un petit groupe de savants, mais bien un sujet pouvant éventuellement intéresser l'ensemble de la population.

Le député de Perth-Wilmot a cité, à la page 3772 du hansard, un passage du rapport Mackenzie qui recommande que le gouvernement soit habilité à ouvrir le courrier. Le solliciteur général (M. Blais) a alors, et avec raison, attiré l'attention sur le fait que la Commission Franks qui a présenté son rapport au Royaume-Uni en 1957 et la Commission royale australienne sur le renseignement et la sécurité, en 1977, ont toutes deux convenu que le gouvernement devrait être doté du pouvoir d'intercepter et d'ouvrir le courrier.

Dans un bulletin destiné à mes mandants, je leur posais il n'y a pas longtemps une question à ce sujet. La question était la suivante:

Êtes-vous en faveur d'une loi qui autoriserait, avec les garanties nécessaires, l'ouverture du courrier de première classe aux fins de stopper le trafic de la drogue ou de protéger la sécurité nationale.

Vous remarquerez que cela couvre les deux aspects du bill présentement à l'étude. J'avais donné à mes électeurs jusqu'à cette semaine pour répondre. J'ai reçu environ 700 réponses. Voici les résultats de ce sondage: 74.6 p. 100 sont pour, 25.4 p. 100 sont contre.

Les résultats que j'ai ainsi obtenus ne sauraient faire l'objet d'une analyse vraiment scientifique, car mon questionnaire n'a pas respecté de critères comme ceux des sondages Gallup, mais je n'hésite pas à affirmer qu'on obtiendrait probablement des résultats analogues si on procédait à un sondage scientifique dans n'importe quelle circonscription, qu'il s'agisse d'une circonscription représentée par un député qui a réprouvé ce bill, ou par un député qui l'a appuyé en hésitant. J'ai sûrement raison, puisqu'il s'agit de la population. Ce n'est pas notre voix, mais sa voix, et nous devons être attentifs lorsque la population s'exprime.

Pour ce qui est des dispositions relatives à la drogue, je crois percevoir, même de la part des députés de l'opposition, comme une répugnance à poser des questions embarrassantes. J'aimerais citer un document qui est venu aboutir sur mon bureau au cours de la semaine. Il s'agit du bulletin de février 1977 du Council on Drug Abuse. Je l'ai reçu le jour même où notre honorable vis-à-vis a fait son exposé. Le bulletin publie un article coiffé du titre suivant: «Le service postal va-t-il continuer ou non à véhiculer de l'héroïne?» Voici:

On a rapporté à une réunion que l'International Narcotic Enforcement Officers Association qui s'est tenue à Toronto en août que le courrier de première classe était le principal mode d'importation de l'héroïne au Canada.

Un gramme d'héroïne d'une valeur de \$5 à la source peut facilement passer à la poste dans une enveloppe ordinaire. Une fois réduit et allié à d'autres substances, le produit obtenu peut se vendre jusqu'à \$16,000 dans la rue...